

Type: **1**

Polders Vidal et canal Beauregard

n° régional: 00400002

n° national: 030030086

Résumé des modifications proposées

Création Désinscription Type Dénomination Contour Compléments d'informations

Descriptif des modifications:

Cette ZNIEFF de type I désigne un ensemble de zones humides particulièrement intéressant d'un point de vue herpétologique, avec notamment la présence d'espèces rares sur la l'île de Cayenne : Anolis auratus, Hysiboas raniceps, Eunectes deschauenseei. A proximité du Mahury, les mangroves âgées abritent un population remarquable Cerf des palétuviers Odocoileus cariacou.

Sources cartographiques:

La délimitation de cette ZNIEFF se base sur les polygones de l'occupation du sol 2011 (2013 - en cours de validation), et d'une photo-interprétation de la BD Ortho (IGN, 2011).

Une zone tampon de 50m a été exclue tout autour de la mangrove pour exclure les dégradations dues à la proximité des zones urbanisées.

Se reporter aux pages suivantes de l'atlas cartographique :

Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 7

Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 8

Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 10

Localisation

Relations type I/II

2 - Zones humides de la crique Fouillée

Superficie

585,62 ha

Communes

Matoury
Remire-Montjoly

Altitude(s)

De 0m à 36m

Commentaire général

La ZNIEFF des "Polders Vidal et canal de Beauregard" (type I) est incluse dans la ZNIEFF des "Zones humides de la crique Fouillée" (type II), qui constitue une continuité écologique de zones humides et milieux aquatiques au cœur de l'Île de Cayenne.

En effet, la crique Fouillée traverse d'Ouest en Est l'Île de Cayenne, du fleuve Cayenne à l'embouchure du Mahury (au niveau du Fort Trio). Cette crique et ses zones inondées connexes (marais de Cabassou, canal et prpriis de Beauregard, partie basse du Canal nord-sud) sont classées inondables dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation. La crique Fouillée, qui possède deux sens d'écoulement en fonction des marées et des saisons, collecte une partie des eaux pluviales des zones urbanisées, notamment via la crique Cabassou et les autres canaux de drainage. Elle joue donc un rôle de tampon vis à vis des inondations en redistribuant l'eau dans les marais adjacents. A l'extrémité de la crique, on trouve une zone de mangrove à palétuviers blancs (*Avicenia germinans*), typique des embouchures des fleuves. Les palétuviers rouges *Rhizophora racemosa* et *Rhizophora mangle* sont aussi bien implantés à mesure que l'on s'éloigne du fleuve. En bordure de la mangrove, quelques patchs de forêt marécageuse à *Euterpe oleracea* et *Symphonia globulifera* persistent. En arrière de la mangrove se développe un cortège de plantes halophiles typique des marais saumâtres sub-littoraux. Il est composé d'herbacées (*Typha domingensis*, *Eleocharis* spp.), de fougères (*Acrostichum aureum*, *Blechnum serrulatum*) et de plantes aquatiques flottantes dans les zones d'eau ouverte. Des marais intérieurs herbacés à *Eleocharis mutata* et marais arbustifs à *Montrichardia arborescens* et *Chrysobalanus icaco* dominant la plaine inondable. Ces marais s'étendent parfois sur de vastes superficies bien conservées.

Par la présence d'habitats attractifs (mangrove, marais), cette ZNIEFF abrite un cortège d'oiseaux typiques du littoral humide : Amazone aourou (*Amazona amazonica*), Pic de Malherbe (*Campephilus melanoleucos*), Buse urubu (*Buteogallus urubitinga*), Ani des palétuviers (*Crotophaga major*), Grimpar talapiot (*Dendroplex picus*), Grimpar des cabosses (*Xiphorhynchus guttatus*), Batar huppé (*Sakesphorus canadensis*), Tyran audacieux (*Myiodynastes maculatus*) et Conirostre bicolore (*Conirostrum bicolor*). Outre ces espèces classiques, les mangroves et les forêts marécageuses hébergent plusieurs espèces déterminantes : Buse buson (*Buteogallus aequinoctialis*), Caïque à queue courte (*Graydidascalus*), Buse ardoisée (*Leucopternis schistacea*) et Toucan toco (*Ramphastos toco*). Les marais isolés et difficiles d'accès permettent le maintien de populations de Canard musqué (*Cairina moschata*) à proximité immédiate de Cayenne.

Ces marais herbacés accueillent également quelques reptiles et amphibiens peu courants comme la tortue *Peltecephalus dumeriliani* et l'Anaconda de Deschauense (*Eunectes deschauenseei*). Les prpriis de Beauregard

constituent seulement la troisième localité en Guyane pour cette dernière espèce. On note également la présence de deux espèces typiques des savanes humides: la Rainette *Hypsiboas raniceps* et le petit lézard *Anolis auratus*.

Chez les mammifères, les principaux enjeux de conservation concerne des espèces liées à la mangrove avec comme espèce emblématique le Cerf des palétuviers (*Odocoileus cariacou*).

Un inventaire ichtyologique recense des espèces correspondant à un écotone entre milieu estuarien et zone humide littorale, avec la présence de quelques genres estuariens (*Anchoviella*, *Lycengraulis*) et des espèces purement continentales (*Astyanax bimaculatus*, *Rivulus*...). L'ensemble de ces espèces est adapté à des milieux peu oxygénés (*Rivulus*, *Erythrinus*...) et ne présente aucune espèce rare ou patrimoniale. Néanmoins, ces zones humides représentent un intérêt fonctionnel puisqu'elles servent de frayères pour de nombreuses espèces lors des épisodes de hautes eaux.

Ces habitats patrimoniaux sont des milieux humides très sensibles aux pollutions d'origines anthropiques (hydrocarbures, déchets, rejets sauvages). Ils sont actuellement menacés par l'extension de l'agglomération cayennaise.

Bilan des connaissances

Mammifères: Faible	Reptiles: Faible	Ptéridophytes: Faible	Champignons: Nul
Oiseaux: Faible	Insectes: Nul	Bryophytes: Nul	Algues: Nul
Amphibiens: Faible	Phanérogames: Faible	Lichens: Nul	Habitats: Faible
Poissons: Faible			

Critères de délimitation

La délimitation est basée sur les critères suivants :

- Contraintes du milieu physique
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Occupation du sol (CORINE-Landcover)
- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

La ZNIEFF est délimitée de la manière suivante :

N : Au Nord, la limite inclut la zone humide encadrant le canal de Beauregard depuis la Matourienne (au niveau du centre pénitentiaire) jusqu'à la route N3.

E: La limite inclut la zone humide qui s'étend de la Matourienne jusqu'au canal Nord-Sud, puis continue le long de la rive gauche du Mahury, du sud du Dégrad des Cannes (port de plaisance exclu) au Fort Trio.

S: La ZNIEFF inclut la zone humide qui s'étend de la rive gauche du Mahury jusqu'au lotissement des Barbadines de Matoury. W: Des Barbadines de Matoury, la limite de la ZNIEFF remonte vers le nord en suivant toujours les limites de la zone humide et la Matourienne qu'elle recoupe seulement à deux reprises. La limite ouest se termine lorsqu'elle recoupe une dernière fois la Matourienne, au Nord du canal de la crique Fouillée, au niveau du centre pénitentiaire. Les limites de la ZNIEFF suivent toute la zone humide décrite précédemment en excluant une bande de 50m environ en périphérie.

Compléments descriptifs

Typologie des milieux

Eaux courantes lentes tropicales
Forêts marécageuses, marécages boisés et forêts sur sols hydromorphes
Mangroves à *Avicennia germinans*
Mangroves à *Rhizophora racemosa*
Marais à *Montrichardia arborescens*
Marais à *Typha angustifolia* et *Cyperus articulatus*
Marais sublittoraux et saumâtres de Guyane à *Eleocharis mutata*
Marécages ouverts à *Pterocarpus officinalis* et *Chrysobalanus icaco*

Statuts de propriété

Domaine communal
Domaine de l'état
Domaine régional

Géomorphologie

Mesures de protection

Protections réglementaires nationales
Site inscrit selon la loi de 1930

Indéterminé
Propriété d'une association, groupement ou société
Propriété privée (personne physique)

Facteurs d'évolution

Implantation, modification ou fonctionnement d'infrastructures et aménagements lourds

Dépôts de matériaux, décharges (possible)
Route (avéré)
Zones industrielles ou commerciales (avéré)
Habitat humain, zones urbanisées (possible)

Pollutions et nuisances

Nuisances sonores (possible)
Rejets de substances polluantes dans les sols (possible)
Rejets de substances polluantes dans les eaux (possible)

Pratiques liées à la gestion des eaux

Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démontage (avéré)
Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau (avéré)
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés (avéré)
Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides (possible)

Pratiques liées aux loisirs

Pêche (avéré)
Chasse (avéré)

Critères d'intérêt

Autres intérêts de la zone

Archéologique

Intérêts fonctionnels

Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
Expansion naturelle des crues
Fonctions de régulation hydraulique

Intérêts patrimoniaux

Floristique
Mammifères
Oiseaux
Reptiles
Faunistique
Ecologique

Sources de données

Collection: Base AUBLET2, Herbier de Guyane, AMAP, IRD, mai 2013

Informateur: Biotope

Informateur: DEWYNTER Maël

Informateur: GEPOG - Faune-Guyane

Listes d'espèces au 23/12/2014

==> Nombre espèces déterminantes: 16

/

Peltogyne venosa

Animalia/Amphibia

Hypsiboas raniceps

Animalia/Aves

Ardea cocoi

Buteogallus aequinoctialis

Cairina moschata

Donacobius atricapillus

Graydidascalus brachyurus

Leucopternis schistacea

Phaethornis longuemareus



Ramphastos toco
Rostrhamus sociabilis
Saltator coerulescens

Animalia/Mammalia

Odocoileus cariacou

Animalia/Reptilia

Eunectes deschauenseei

Norops auratus

Plantae/Equisetopsida

Erythrina fusca